



Chardonnens Jean-Daniel

Deniers publics et transports publics

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 22.10.20

DAEC

Dépôt

Un nouveau rapport d'enquête du Contrôle fédéral des finances (CDF) a mis à jour des erreurs dans le calcul des indemnités perçues par la compagnie BLS pour quelques millions de francs.

Selon la presse, en février dernier déjà, BLS avait aussi admis ne pas avoir inclus pendant plusieurs années la vente des abonnements demi-tarifs au sein de la communauté régionale tarifaire LIBERO qui couvre les cantons de Berne et de Soleure. Par conséquent ces cantons et la Confédération ont versé plus de 43 millions de francs d'indemnités en trop. La compagnie avait également été épinglée pour des compensations perçues trop importantes en lien avec un lissage de taux d'intérêt pour un peu moins de 30 millions de francs.

Le rapport de l'organe de contrôle invite la compagnie BLS à améliorer la transparence et la fiabilité de sa comptabilité. Le CDF appelle également à dissiper les doutes de l'imputation des dépenses soumises au droit des subventions, notamment les prestations internes à l'entreprise dégageant une marge bénéficiaire. S'agissant de la comptabilité effective le CDF relèverait aussi que l'imputation de prestations entre les filiales du groupe BLS intervient en partie avec des majorations de bénéfices discutables du point de vue du droit des subventions. Il cite la location de locaux au sein de l'entreprise ou des prestations complémentaires.

Après le scandale CarPostal et les irrégularités des CFF, on ne peut que constater que cette problématique devient récurrente et inquiétante dans le domaine des transports publics. Le canton de Berne a réagi en demandant une analyse externe qui devrait passer au crible les processus du BLS et la coopération entre les différents acteurs puisque le rapport suggère que les causes des dysfonctionnements pourraient être systémiques.

La compagnie BLS étant également active dans le canton de Fribourg, des erreurs comptables sont aussi possibles. Dès lors, la question d'un contrôle externe peut se justifier. Ainsi, il pourrait aussi passer au crible les différentes entreprises de transports publics œuvrant dans le canton.

Au vu des termes utilisés, comme par exemple transparence, erreurs, doutes, majorations discutables, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que le canton de Fribourg est partenaire avec BLS pour des communautés régionales tarifaires ?
2. Si oui, est-il aussi victime des mêmes irrégularités que la communauté tarifaire LIBERO ?
3. Si oui, les autorités fribourgeoises ont-elles approché les autorités bernoises pour un examen commun ?
4. A l'instar du canton de Berne, est-il envisageable qu'une analyse externe passe au crible les comptes des compagnies qui œuvrent dans le canton ?

—